

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 85

11 janvier 2012

SOMMAIRE

A. O. C.C. S.A.	4080	Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l.	4071
KHEPHREN Daux Invest S.C.A.	4034	Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l.	4071
Laumor Holdings S.à r.l.	4036	Neucol Holding S.à r.l.	4071
LEHNER INVESTMENTS Advice S.A. ...	4040	Neu Solar S.A.	4073
LuxCloud S.A.	4045	Newalux S.A.	4073
Medfort S.à r.l.	4045	New Landscape S.A.	4063
MELFE S.A. Société de gestion de patri-		NH Properties S.A.	4074
moine familial	4049	Nicinvest S.A.	4074
Merrill Lynch S.A.	4045	NL International Luxembourg S.A.	4058
Metevco Holding Sàrl	4048	NL I.P. Invest S.à r.l.	4075
Mikva S.à r.l.	4049	N.S. Immobilière S.à r.l.	4036
Miplaka S.A. - SPF	4049	N.S. Immobilière S.à r.l.	4044
Mora S.A., SPF	4040	N.S. Immobilière S.à r.l.	4040
Mora S.A., SPF	4055	N.S. Immobilière S.à r.l.	4040
Mora S.A., SPF	4055	NS Investment S.A.	4074
Morgan Stanley International Finance S.A.		Nuavam Investments S.à r.l.	4071
.....	4055	Nuvola S.A.	4058
Mtrust Investholding S.A.	4034	Offilux SA	4075
Must Computer Sàrl	4034	OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l.	
MWHAA ! S.à r.l.	4036	4075
MX International S.à.r.l.	4036	Olkyrent S.A.	4078
Naomi Real Estate S.A.	4059	Olympic Ventures S. à r.l.	4064
Netzaberg Luxembourg SPS 10 S.à r.l. ...	4055	Omnia Real Estate S.A.	4071
Netzaberg Luxembourg SPS 11 S.à r.l. ...	4055	Parc Erpeldange S.A.	4080
Netzaberg Luxembourg SPS 12 S.à r.l. ...	4058	Paredo S.A.	4080
Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l.	4045	Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions	
Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l.	4059	S.à r.l.	4074
Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l.	4063	Peronus Holding S.à r.l.	4078
Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l.	4063	Private Management S.A.	4078
Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.	4063	Private Opportunities Fund SCA SICAV-	
Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à r.l.	4064	SIF	4078
Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l.	4064	Pronutri S.à r.l.	4075

Mtrust Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 54.668.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011168352/9.
(110195656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Must Computer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 96.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168353/10.
(110195670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

KHEPHREN Daux Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.424.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, laquelle aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KHEPHREN Daux Invest S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions («S.C.A.») régie par les lois du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCSL»), sous le numéro B 153.424 et constituée suivant acte du 23 avril 2010 du notaire Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association («Mémorial»), numéro n° 1368 (page 65.622). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte du prèdit notaire, en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial, numéro n°1533 du 27 juillet 2010 (page 73558), puis par acte du 21 mars 2011 du notaire Maître Martine SCHAEFFER, précité, publié le 11 juin 2011, n°1273 (page 61086) et par acte du 22 juillet 2011, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné. La prédite liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les quatre cent cinq (405) actions de classe A d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-), et l'action de commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III. La Société a donc un capital social émis de quatre cent six mille euros (EUR 406.000.-), représenté par quatre cent cinq (405) actions de classe A d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-).

IV. L'assemblée générale reconnaît ainsi que Khephren S.C.A. SICAV SIF, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (ci-après, «L'Actionnaire Commanditaire Unique», dûment représentée par son associé gérant commandité Khephren Management (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège social au

17, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (ci-après, l' «Actionnaire Commandité»), s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des quatre cent cinq (405) actions de classe A de la Société.

V. Tous les actionnaires déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour (l' «Ordre du jour») suivant:

Ordre du jour

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Décharge aux organes de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé du président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux personnes ayant été nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur Madame Visaka KIMARI (le «Liquidateur»), née le 22 mars 1961 à Phnom-Penh, résidant professionnellement au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la Société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR ET PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST LEVEE.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52875. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166845/86.

(110193644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

MWHAA ! S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 158.022.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2011

Lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2011, il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de M. Philippe Vanderhoven de son poste de gérant avec effet au 7 décembre 2011.

Après cette démission, M. David Schmit est le gérant unique de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

Fait à Clémency, le 7 décembre 2011.

Pour extrait conforme

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011168354/18.

(110194608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011168355/11.

(110195293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

N.S. Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.
R.C.S. Luxembourg B 74.011.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168356/10.

(110194914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Laumor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 109.554.

In the year two thousand eleven, the twenty-first day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Laumor Holdings S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 109.554 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° -1336 of December 7, 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 1876 of September 4, 2007.

THERE APPEARED:

1. Laganas Securities S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47, boulevard Royal, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.975, hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Egar S.r.l, a limited liability company existing and organised under the laws of Italy, having its registered office at 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Turin, Italy, registered with the trade register of Turin under number 10548310019, hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Vittoria Assicurazioni S.p.A., a company incorporated and organised under the laws of Italy, having its registered office at Via Ignazio Gardella No. 2, 20149 Milan (MI), Italy, registered with the trade register of Milan, Italy, under number 01329510158, hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

4. Lafin S.r.l, a limited liability company existing and organised under the laws of Italy, having its registered office at 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Turin, Italy, registered with the trade register of Turin under number 094332340017, hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. All the shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. All the shareholders of the Company have been convened by registered letters sent on November 11, 2011;
- III. The agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
 2. Appointment of Mr. Armand Haas as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
 5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
 6. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
 7. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requests the notary to record that:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Armand Haas, residing professionally at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, born at Esch-sur-Alzette, on October 27, 1937, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers laid down in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders of the Company. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Laumor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 9, rue du Laboratoire, L1911 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.554 (la Société). La Société a été constituée le 15 juillet 2005, suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederranven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1336 du 7 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 mai 2007, suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1876 du 4 septembre 2007.

ONT COMPARU:

1. Laganas Securities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 47, boulevard Royal, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.975, représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Egar S.r.l., une société à responsabilité limitée existant et organisée selon les lois d'Italie, dont le siège social est situé à 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Turin, Italie, enregistrée avec le registre de commerce de Turin sous le numéro 10548310019, représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Vittoria Assicurazioni S.p.A., une société constituée et organisée selon les lois d'Italie, dont le siège social est situé à Via Ignazio Gardella No. 2, 20149 Milan (MI), Italie, enregistrée avec le registre de commerce de Milan, Italie, sous le numéro 01329510158, représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

4. Lafin S.r.l., une société à responsabilité limitée existant et organisée selon les lois d'Italie, dont le siège social est situé à 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Turin, Italie, enregistrée avec le registre de commerce de Turin sous le numéro 094332340017, représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Tous les associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Tous les associés de la Société ont été convoqués par lettres recommandées envoyées le 11 novembre 2011;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de M. Armand Haas en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur ainsi que de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique;
 6. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
- et
7. Divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, prient le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Armand Haas, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1937, en tant que liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euro (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52834. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166852/173.

(110193764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

N.S. Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.
R.C.S. Luxembourg B 74.011.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168357/10.

(110194916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 octobre 2011 à 11.00 heures

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Joseph WINANDY,

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

The Clover, 8, rue Haute, L-4963 Clémency

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011168350/22.

(110194820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

N.S. Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.
R.C.S. Luxembourg B 74.011.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168358/10.

(110194919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

LEHNER INVESTMENTS Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 156.141.

Im Jahre zweitausendundelf, am achtzehnten November

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Generalversammlung“) der LEHNER INVESTMENTS Advice S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, am 13. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2544 vom 23.11.2010, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 156.141 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Marc-Oliver Scharwath, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Marc Feltz, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Miriam Schwarz, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Sekretärin, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Aktionäre erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 3 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 3 in der englischen Fassung:

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company, grant loans or otherwise - as for example by providing advisory services - assist the companies or funds in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies/funds as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Neuer Artikel 3 in der englischen Fassung:

Art. 3. The purpose of the Company is to act as an investment adviser in accordance with Art. 24 of the Law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

The Company may carry out its activities either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Bisheriger Artikel 3 in der deutschen Fassung:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und jede andere Art von Investitionen, der Erwerb von Sicherheiten jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung von Sicherheiten durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften/Fonds, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften/Fonds zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen, wie zum Beispiel durch die Erbringung von Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Neuer Artikel 3 in der deutschen Fassung:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist entsprechend der Vorschrift des Artikel 24 des aktualisierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, die Ausübung der Tätigkeit als Anlageberater.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland ausüben.

2. Änderung von Absatz 1 des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 5. The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-). It is represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 5. The Company's share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-). It is represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Bisheriger Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-). Es ist in dreihundertundzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-). Es ist in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

3. Änderung von Absatz 1 des Artikels 9 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 9, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 9. The day-to-day management of the Company as well as the respective representation towards third parties may be delegated to the persons, as provided for in Article 60 of the 1915 Law; their appointment, removal, competences and authority to sign on behalf of the Company is set by the board of directors. The first manager(s) may be appointed by the general meeting of shareholders to be held subsequent to the incorporation of the Company.

Neuer Artikel 9, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 9. The day-to-day management of the Company as well as the respective representation towards third parties is delegated to a minimum of two managers, as provided for in Article 60 of the 1915 Law; their appointment, removal, competences and authority to sign on behalf of the Company is set by the board of directors. The first manager(s) may be appointed by the general meeting of shareholders to be held subsequent to the incorporation of the Company.

Bisheriger Artikel 9, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 9. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 60 des Gesetzes von 1915 aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung und Befugnisse werden durch den Verwaltungsrat geregelt. Der/die erste(n) Geschäftsführer kann/können durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden, die unmittelbar im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft stattfindet.

Neuer Artikel 9, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 9. Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber wird in Entsprechung zu Artikel 60 des Gesetzes von 1915 an ein Minimum von zwei Geschäftsführern übertragen; deren Ernennung, Abberufung und Befugnisse werden durch den Verwaltungsrat geregelt. Der/die erste(n) Geschäftsführer kann/können durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden, die unmittelbar im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft stattfindet.

4. Änderung des Artikels 12 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 12 in der englischen Fassung:

Art. 12. The Company is supervised by one or several independent auditors. The ordinary general meeting appoints the independent auditors, fixes their number and sets their remuneration.

Neuer Artikel 12 in der englischen Fassung:

Art. 12. The Company is supervised by one or several independent auditors. The board of directors appoints the independent auditors, fixes their number and sets their remuneration.

Bisheriger Artikel 12 in der deutschen Fassung:

Art. 12. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch mehrere Wirtschaftsprüfer. Die Generalversammlung der Wirtschaftsprüfer bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest. einen nennt oder die

Neuer Artikel 12 in der deutschen Fassung:

Art. 12. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer. Der Verwaltungsrat ernannt die Wirtschaftsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.

5. Änderung des Artikels 14 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 14 in der englischen Fassung:

Art. 14. The ordinary general meeting appoints the independent auditors for a term of office of up to six years. The independent auditors may be re-elected. They may be removed by the general meeting.

Neuer Artikel 14 in der englischen Fassung:

Art. 14. The board of directors appoints the independent auditors for a term of office of up to six years.

The independent auditors may be re-elected. They may be removed by the board of directors.

Bisheriger Artikel 14 in der deutschen Fassung:

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung bestellt die Wirtschaftsprüfer für die Dauer von bis zu sechs Jahren. Die Wiederwahl der Wirtschaftsprüfer ist zulässig. Sie können durch die Generalversammlung abberufen werden.
Neuer Artikel 14 in der deutschen Fassung:

Art. 14. Der Verwaltungsrat bestellt die Wirtschaftsprüfer für die Dauer von bis zu sechs Jahren. Die Wiederwahl der Wirtschaftsprüfer ist zulässig. Sie können durch den Verwaltungsrat abberufen werden.
Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck und dementsprechend Artikel 3 der Gesellschaftssatzung in der deutschen und englischen Fassung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Artikel 3 in der englischen Fassung:

„ **Art. 3.** The purpose of the Company is to act as an investment adviser in accordance with Art. 24 of the Law of 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

The Company may carry out its activities either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.”

Artikel 3 in der deutschen Fassung:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist entsprechend der Vorschrift des Artikel 24 des aktualisierten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, die Ausübung der Tätigkeit als Anlageberater.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland ausüben.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um neunzehntausend Euro (EUR 19.000,-), von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), durch die Ausgabe von einhundertneunzig (190) neuen Aktien, zu erhöhen.

Die einhundertneunzig (190) neu ausgegebenen Aktien werden in voller Höhe von Herrn Markus Lehner, mit wohnhaft in Résidence „Le Mirabeau“, 2, Avenue des Citronniers, 98000 Monte Carlo, Principauté de Monaco, alleiniger Aktionär der Gesellschaft, hier vertreten durch Herrn Marc-Oliver Scharwath, vorgenannt, gezeichnet und voll eingezahlt, sodass die Summe von neunzehntausend Euro (EUR 19.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Die Zeichnung der Aktien stellt sich demnach aktuell wie folgt dar:

Die fünfhundert (500) Aktien sind wie folgt gezeichnet:

Markus Walter Lehner, fünfhundert Aktien	500
Gesamtes Aktienkapital: fünfhundert Aktien	500

Als Folge des Vorgenannten, beschließt die Generalversammlung Absatz 1 des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung in der deutschen und englischen Fassung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Artikel 5 in der englischen Fassung:

„ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-). It is represented by five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.”

Artikel 5 in der deutschen Fassung:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-). Es ist in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Absatz 1 des Artikels 9 der Gesellschaftssatzung in der deutschen und englischen Fassung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Artikel 9 in der englischen Fassung:

„ **Art. 9.** The day-to-day management of the Company as well as the respective representation towards third parties is delegated to a minimum of two managers, as provided for in Article 60 of the 1915 Law; their appointment, removal, competences and authority to sign on behalf of the Company is set by the board of directors. The first manager(s) may be appointed by the general meeting of shareholders to be held subsequent to the incorporation of the Company.”

Artikel 9 in der deutschen Fassung:

„ **Art. 9.** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber wird in Entsprechung zu Artikel 60 des Gesetzes von 1915 an ein Minimum von zwei Geschäftsführern übertragen; deren Ernennung, Abberufung und Befugnisse werden durch den Verwaltungsrat geregelt. Der/die erste(n) Geschäftsführer kann/können durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden, die unmittelbar im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft stattfindet.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 12 der Gesellschaftssatzung in der deutschen und englischen Fassung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Artikel 12 in der englischen Fassung:

„ **Art. 12.** The Company is supervised by one or several independent auditors. The board of directors appoints the independent auditors, fixes their number and sets their remuneration.“

Artikel 12 in der deutschen Fassung:

„ **Art. 12.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer. Der Verwaltungsrat ernennt die Wirtschaftsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung fest.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 14 der Gesellschaftssatzung in der deutschen und englischen Fassung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Artikel 14 in der englischen Fassung:

„ **Art. 14.** The board of directors appoints the independent auditors for a term of office of up to six years. The independent auditors may be re-elected. They may be removed by the board of directors.“

Artikel 14 in der deutschen Fassung:

„ **Art. 14.** Der Verwaltungsrat bestellt die Wirtschaftsprüfer für die Dauer von bis zu sechs Jahren. Die Wiederwahl der Wirtschaftsprüfer ist zulässig. Sie können durch den Verwaltungsrat abberufen werden.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der gegenwärtigen Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 3.000.-.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M.-O. SCHARWATH, M. FELTZ, M. SCHWARZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51755. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 1. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011166867/214.

(110193611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

N.S. Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 74.011.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168359/10.

(110194921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.215.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168361/10.

(110195083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Medfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.464.

Les comptes annuels pour la période du 17 février 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011168339/11.

(110194945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 39.046.

Extrait rectificatif relatif à l'extrait déposé le 30/11/2011 sous le numéro L110189715

Monsieur Gérard Joseph Albert Fabry, né le 22 juin 1694 à Namur en Belgique, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant nouveau administrateur de la Société avec effet immédiat pour une durée de un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Depuis le 14 novembre 2011, les personnes suivantes sont administrateurs de la Société:

- Gérard Joseph Albert Fabry
- Matthew Scott Fitch
- Steen Foldberg
- Jonathan Howard Redvers Lee
- Brian William Morris
- Bradley Moore Taylor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168340/21.

(110194688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 151.090.

L'an deux mille onze, le 15 novembre 2011.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXCLOUD S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à Leudelange, au 2, rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 151090, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 509 du 9 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 4 août 2011, par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2584 du 25 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel Origer, demeurant professionnellement à Bettembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Houwen, dirigeant de société, demeurant professionnellement à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre MANGEOT, employé privé, demeurant professionnellement à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le secrétaire d'acter:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 375 160 (trois cent soixante quinze mille cent soixante euros)
2. Conversion de 3334 actions de catégorie A en actions de catégorie B
3. Acquisition d'actions de la Société par elle-même conformément aux dispositions des article 49-2 et suivants de la Loi du 10 août 1915
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs de la société
5. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions ci-dessus
6. Divers

B.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

C. Toutes les 1.191.230 (un million cent quatre vingt onze mille deux cent trente) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 375 160 (trois cent soixante quinze mille cent soixante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1 191 230 (un million cent quatre vingt onze mille deux cent trente euros) à EUR 1 566 390 (un million cinq cent soixante six mille trois cent quatre vingt dix euros), par la création et l'émission de 33 340 (trente trois mille trois cent quarante) actions nouvelles de catégorie A sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de EUR 66 680 (soixante six mille six cent quatre vingt euros) et 341 820 (trois cent quarante un mille huit cent vingt) actions nouvelles de catégorie B sans valeur nominale avec une prime d'émission de EUR 632 367 (six cent trente deux mille trois cent soixante sept euros).

7. L'Assemblée après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, a admis à la souscription les actionnaires suivants.

Souscription et libération

1) Monsieur Marco Houwen, demeurant au 12B rue principale L-6165 Ernster, Luxembourg, souscrit à 16 670 (seize mille six cent soixante dix) actions de catégorie A et 35.090 (trente cinq mille quatre vingt dix) actions de catégorie B.

2) Monsieur Jérôme Wittamer, employé privé, demeurant au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg; souscrit à 16 670 (seize mille six cent soixante dix) actions de catégorie A.

3) Monsieur Olivier, Georges, Roger Mortelmans, employé privé, demeurant 9 rue Emil Verhaeren, L-2666, Luxembourg souscrit à 61 400 (soixante et un mille quatre cent) actions de catégorie B.

4) Monsieur Laurent Probst, employé privé, demeurant au 7 rue Saint Urbain, F-57100 Thionville, France, souscrit à 17 540 (dix-sept mille cinq cent quarante) actions de catégorie B.

5) Monsieur Pascal Rakovsky, employé privé, demeurant au 10 rue du Commerce, L-8202 Mamer, Luxembourg, souscrit à 17 540 (dix-sept mille cinq cent quarante) actions de catégorie B.

6) La société Gratings Europe Industry S.A., ayant son siège social au 18-20 rue Michel de Rodange, L-2430 Luxembourg, souscrit à 18 420 (dix-huit mille quatre cent vingt) actions de catégorie B.

7) Monsieur René Beltjens, employé privé, demeurant au 3 Dorpsstraat, B-3080 Vossem, Belgique, souscrit à 35 090 (trente-cinq mille quatre vingt dix) actions de catégorie B.

8) Madame Corinne Franck-Schroeder, fonctionnaire stagiaire, demeurant au 68, rue de Mondorf, L-2159 Luxembourg, Luxembourg, souscrit à 11.050 (onze mille cinquante) actions de catégorie B.

9) Monsieur Pascal Koster, employé privé, demeurant 141a, route de Luxembourg, L-4973 Dippach Luxembourg, souscrit à 26.320 (vingt-six mille trois cent vingt) actions de catégorie B.

10) Monsieur Lutz Berneke, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg, souscrit à 2 630 (deux mille six cent trente) actions de catégorie B.

11) Monsieur Roger Greden, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel de Rodange L-2430 Luxembourg, Luxembourg, souscrit à 3 590 (trois mille cinq cent quatre vingt dix) actions de catégorie B.

12) Monsieur Eric De Guchteneere, médecin, demeurant au 12, Singel, B-1650 Beersel, Belgique, souscrit à 3 510 (trois mille cinq cent dix) actions de catégorie B.

13) Monsieur Jean-François Kroonen, employé privé, demeurant au 24, rue de la Fonderie, L-1531, Luxembourg, Luxembourg, souscrit à 17 540 (dix sept mille cinq cent quarante) actions de catégorie B.

14) Monsieur Mervyn Martins, employé privé, demeurant au 3 rue Capellen, L-8393 OLM Luxembourg, Luxembourg, souscrit à 17 540 (dix sept mille cinq cent quarante) actions de catégorie B.

15) Monsieur Alain Picquet, employé privé, demeurant au 65, rue du Ménil, B-6730 Tintigny-Breuvanne, Belgique, souscrit à 35.090 (trente cinq mille quatre vingt dix) actions de catégorie B.

16) Monsieur Janin Heniqui, employé privé, demeurant au 2, rue d'Ostende, L-2271 Luxembourg, Luxembourg, souscrit à 3.510 (trois mille cinq cent dix) actions de catégorie B.

17) Madame Sarah Waltregny, employée privée, demeurant au 16, rue Glesener, L-1630 Luxembourg souscrit à 18.420 (dix-huit mille quatre cent vingt) actions de catégorie B.

18) Monsieur Nasser Hadadi, indépendant, demeurant au Flat 301, 44 Dover st, Mayfair, W1S 4FF London, UK souscrit à 17 540 (dix-sept mille cinq cent quarante) actions de catégorie B.

Les souscripteurs 3) à 18) ici représentés par M. Marco HOUWEN, employé, demeurant professionnellement à Leudelange,

agissant en vertu de 16 procurations signées en date des 8,9,10,11,13,14 respectivement 15 novembre 2011, lesquelles, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.074.207,00 (un million soixante quatorze mille deux cent sept euros), faisant EUR 375.160,- (trois cent soixante quinze mille cent soixante) pour le capital et EUR 699.047,00 (six cent quatre vingt dix neuf mille quarante sept) pour les primes d'émission cumulées se trouvent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide procéder à la conversion de 1667 (mille six cent soixante sept) actions de catégorie A avec droit de vote nouvellement souscrites par Jérôme Wittamer, préqualifié, et 1667 (mille six cent soixante sept) actions de catégorie A avec droit de vote nouvellement souscrites par Marco Houwen, préqualifié, en 3.334 (trois mille trois cent trente quatre) actions de catégorie B sans droit de vote.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a un capital social de EUR 1 566 390 (un million cinq cent soixante six mille trois cent quatre vingt dix) représenté par 1.566.390 (un million cinq cent soixante six mille trois cent quatre vingt dix) Actions sans valeur nominale, dont 960.003 (neuf cent soixante mille et trois) Actions de Catégorie A avec droit de vote (dites «actions ordinaires») et 606.387 (six cent six mille trois cent quatre vingt sept) Actions de Catégorie B sans droit de vote.

Les actions de catégorie B (actions sans droit de vote) donneront lieu à un dividende privilégié et récupérable de DIX POUR CENT (10 %) du pair comptable, étant entendu qu'après paiement de ce dividende privilégié, les Actions de Catégorie A avec droit de vote (dites «actions ordinaires») et les actions sans droit de vote (actions «B») se partageront à titre égal toute distribution de dividende supplémentaire.

Les actions de catégorie B sans droit de vote auront également un droit privilégié au remboursement des apports faits sur ces actions sans aucun autre droit privilégié sur le surplus de la liquidation.»

Quatrième résolution

Sur proposition de la majorité des actionnaires à l'exception de LuxConnect S.A qui s'abstient, est nommé aux fonctions d'Administrateur de la société à compter du 1^{er} Janvier 2012 pour un terme venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014:

- M. Jean-Louis Schiltz, avocat, né le 14 août 1964 à Luxembourg et domicilié aux fins des présentes au 2, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Sur proposition de l'unanimité des actionnaires, est nommé aux fonctions d'Administrateur de la société pour un terme venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014:

- M. Jérôme Wittamer, employé privé, né le 6 juillet 1972 à Messancy et domicilié aux fins des présentes au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- M. Edouard Wangen, administrateur
- M. Marcel Origer, administrateur
- M. Xavier Buck, administrateur
- M. Marco Houwen, administrateur
- M. Thomas Engel, administrateur
- M. Jérôme Wittamer, administrateur
- M. Jean-Louis Schiltz (à compter du 1^{er} janvier 2012)

Cinquième résolution

Acquisition de ses propres actions par la Société

Conformément aux dispositions de l'article 49-2 et suivants de la Loi du 10 août 1915 modifiée par la Loi du 24 avril 1983, l'Assemblée étudie l'acquisition à titre gratuit par la société de 37 516 (trente sept mille cinq cent seize) Actions de catégorie B sans droit de vote de LuxCloud S.A.

L'Assemblée constate que:

1. l'acquisition de ces actions se fait à titre gratuit;
2. l'acquisition de ces actions n'a pas pour effet que l'actif net de la société devienne inférieur au capital souscrit;
3. l'acquisition de ces actions ne permet pas à la société de détenir plus de 10% du capital souscrit
4. l'opération ne porte que sur des actions entièrement libérées

Les conditions posées par l'article 49-3 de la Loi du 10 août 1915 modifiée par la Loi du 24 avril 1983 étant remplies, l'Assemblée déclare valider l'acquisition de titres aux conditions énumérées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille huit cents Euros (2.800.- €).

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. ORIGER, M. HOUWEN, P. MANGEOT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50986. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166884/163.

(110193136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Metevco Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168341/10.

(110195151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Mikva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 26, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168344/10.

(110195663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Miplaka S.A. - SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 54.220.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2011 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michele CANEPA de sa fonction d'administrateur.

1. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur et président Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France) le 6 mars 1968 et domiciliée professionnellement 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960 et domicilié professionnellement 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168345/19.

(110194627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.046.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRENNAN ESTATE INC., incorporation number 1671674, a company established and having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Filipe CAPINHA HELIODORO private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of one proxy under private seal given in Monaco, on October 28th, 2011.

Such proxy, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory, has decided to form a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the form of a "Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" organized pursuant to the law of May 11, 2007 and under the name of "MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial".

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office

may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11, 2007.

Financial assets must be understood as (i) financial instruments pursuant to the law of August 5, 2005 concerning financial guarantee contracts and (ii) assets and cash of whatsoever kind held in accounts.

The object of the Company is also, in conformity with the law of May 11, 2007, the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies and the development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto. It may among others acquire by way of contribution, subscription, bought deal, option, purchase or otherwise all securities and patents and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation and the development of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of May 11, 2007.

Art. 3. The corporate capital is set at 500.000 euro (EUR five hundred thousand), divided into 50.000 (fifty thousand) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are reserved to investors defined in article 3 of the law of May 11, 2007.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of May at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of May 11, 2007 on Société de gestion de patrimoine familial (SPF) shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2012.

Subscription and Payment

BRENNAN ESTATE INC prenamed, fifty thousand shares	50,000
Total: fifty thousand shares	50,000

The shares have been all paid up by a contribution in cash, so that the amount of EUR five hundred thousand.-(500.000 euro) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Graham J. Wilson, barrister, born on December 9, 1951, in St Néots, United Kingdom, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

b) Mr Antonello SENES, Avvocato, born on January 2, 1965 in Sassari, Italy, with professional address in 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

c) Ms Christelle Radocchia, Avocat à la Cour, born on August 22, 1983 in Metz, France, with professional address at 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

3) The following has been appointed Auditor:

The company Gefco Consulting Sàrl RC B69580, with registered address at 4, Rue Michel Gehrend, L -1619 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2017.

5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BRENNAN ESTATE INC., enregistrée sous le numéro 1671674, une société établie et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représenté par Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco, le 28 octobre 2011.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la forme d'une "Société de gestion de patrimoine familial (SPF)" suivant la loi du 11 mai 2007 et sous la dénomination de "MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial"

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 11 mai 2007 sur les Société de gestion de patrimoine familial (SPF) trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

La comparante précitée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

BRENNAN ESTATE INC, prénommée, Cinquante mille actions	50.000
Total: Cinquante mille actions	<u>50.000</u>

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinq cent mille euros (500.000 EUR) se trouve à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Graham J. Wilson, né le 9 décembre 1951 à St Néots, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
 - b) Monsieur Antonello SENES, né le 2 janvier 1965 à Sassari, Italie, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
 - c) Madame Christelle Radocchia, né le 22 août 1983 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
La Société Gefco Consulting Sarl, RC B69580, établi au 4, Rue Michel Gehrend, L -1619 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Capinha Heliodoro et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50950. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166902/295.

(110193438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168348/10.

(110194728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168349/10.

(110194729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzberg Luxembourg SPS 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.451.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168362/10.

(110195112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzberg Luxembourg SPS 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.452.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168363/10.

(110195113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.567.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Morgan Stanley International Finance S.A.", a société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 109567, incorporated by deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary residing in Luxembourg, dated on 14 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1250 of 22 November 2005; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the Undersigned notary on 4 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 599 of 19 March 2009.

The meeting is presided by Mrs Christelle Friio, private employee, professionally residing at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the one hundred eighty-three thousand three hundred thirty-two (183.332) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Decision to set the new authorized capital of the Company.

2.- Subsequent amendment of article 5 of the articles of Incorporation.

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to set the new authorised capital of the Company at eight billion and four US Dollars (USD 8,000,000,004.-) to be divided into two billion six hundred sixty-six million six hundred sixty-six thousand six hundred and sixty-eight (2,666,666,668) shares in registered form with a par value of three US Dollars (USD 3.-) per share.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at five hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-six US Dollars (USD 549,996.-), divided into one hundred eighty-three thousand three hundred thirty-two (183,332) shares in registered form with a par value of three US Dollars (USD 3.-) per share.

The authorized capital of the Company is fixed at eight billion and four US Dollars (USD 8,000,000,004.-) to be divided into two billion six hundred and sixty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-eight (2,666,666,668) shares in registered form with a par value of three US Dollars (USD 3.-) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting at the same conditions as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of the Extraordinary General Meeting enacted on 25 November 2011. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine.

The shares are in registered form and may not be exchanged into bearer securities.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the board of directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Morgan Stanley International Finance S.A.", ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109567, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1250 du 22 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 599 du 19 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle Friio, employée privée, demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 183.332 (cent quatre-vingt trois mille trois cent trente-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de fixer un nouveau capital autorisé.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau capital autorisé de la société à huit milliards et quatre Dollars US (USD 8.000.000.004,-) représenté par deux milliards six cent soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-huit (2.666.666.668) actions nominatives d'une valeur nominale de trois Dollars US (USD 3,-) chacune.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize Dollars US (USD 549.996,-) divisé en cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-deux (183.332) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de trois Dollars US (USD 3,-).

Le capital autorisé est fixé à huit milliards quatre Dollars US (USD 8.000.000.004,-) représenté par deux milliards six cent soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-huit (2.666.666.668) actions nominatives d'une valeur nominale de trois Dollars US (USD 3,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital social souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant dans les mêmes conditions qu'en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2011. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration.

Les actions sont nominatives et ne pourront pas être échangées en titres au porteur.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas entièrement libérées, des paiements peuvent être faits au moment et dans les conditions que le conseil d'administration fixera de temps en temps. Chaque montant ainsi appelé sera mis à charge de manière égale sur toutes les actions en circulation qui ne sont pas entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant avec le même quorum qu'en matière de modification des Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. FRIIO, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52569. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166914/142.

(110193343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.454.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168364/10.

(110195116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

NL International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.113.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011168386/12.

(110195572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Nuvola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011168390/11.

(110195683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.216.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168365/10.

(110195086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Naomi Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 165.042.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

AYMS Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 124.877, ici représentée par son gérant unique Monsieur Arnaud YAMALIAN, réviseur d'entreprises & expert-comptable, né à Epinay-sur-Seine, (France), le 2 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "NAOMI REAL ESTATE S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4^e Jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par le souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.150,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Comme autorisé par la loi et les présents statuts Monsieur Arnaud YAMALIAN, réviseur d'entreprises & expert-comptable, né à Epinay-sur-Seine, (France), le 2 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer, est appelée aux fonctions d'administrateur unique, lequel dispose des pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.
- 4.- AYMS Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 124.877, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

6.- Le siège social est établi à L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Arnaud YAMALIAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2011. Relation GRE/2011/4199. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166923/215.

(110193337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.217.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168366/10.

(110195093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.222.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168367/10.

(110195098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.223.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168368/10.

(110195101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

New Landscape S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.470.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2011.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011168376/13.

(110195278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.292.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168369/10.

(110195105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.291.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168370/10.

(110195106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Olympic Ventures S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 165.037.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, registered with the Companies Register of Panama under number 520207, here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on November 2nd, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of Olympic Ventures S.à r.l. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in the in the municipality of Luxembourg-City.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at USD 35.000 (Thirty-five thousand USD) represented by 35.000 (Thirty-five thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One USD) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st December 2012.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of is USD 35.000 (Thirty-five thousand USD) from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 27 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.

- Mr Philippe SALPETIER, born on 18 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Luc GERONDAL, born on 23 April 1976 in Kinshasa, Congo, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit novembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société constituée et existante sous les lois panaméennes, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, inscrite au Registre des Sociétés panaméen sous le numéro 520207, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 2 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Olympic Ventures S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché

de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, dans la mesure où l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 35.000 (Trente-cinq mille USD), représenté par 35.0000 (Trente-cinq mille) parts sociales de USD 1 (Un USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire (s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition les termes de cette l'article 12 ont été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gestionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionnée ci-dessus doivent être considérées comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputé pour être tenu au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendra au siège social de la Société et doit être signé par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, si l'on a été nommé. Les procurations, le cas échéant, restera attaché au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société société Vacon Properties S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 35.000 (Trente-cinq mille USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée;

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée;

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, Congo, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50651. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166935/362.

(110193165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.450.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168371/10.

(110195109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.453.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168372/10.

(110195110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Neucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.851.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011168375/13.

(110194836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Nuavam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nuavam Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011168378/11.

(110195540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Omnia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.984.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE PREMIER DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Omnia Real Estate S.A." ayant son siège social à 38, Avenue de la Faiencerie à L1510 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B 116984,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C n° 1528 de 2006, page 73.304.

L'assemblée est présidée par Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame KULAS Chantal, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, préqualifié.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 60.000,- (soixante mille Euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Que les 6.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 200.000 (deux cent mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 60.000 (soixante mille Euros), à EUR 260.000,- (deux cent soixante mille Euros), par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification subséquente l'article 5 des statuts.

4. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 200.000.- (deux cent mille Euros), pour le porter de son montant actuel de € 60.000.- (soixante mille Euros), à € 260.000.- (deux cent soixante mille Euros),

par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10.- (dix Euros) chacune,

jouissant des mêmes droits que les actions existantes anciennes.

Souscription et libération

Alors sont intervenus les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, savoir:

1) Monsieur Guiseppe BARTOLOMEO TARAMINO, demeurant à 26, Via Q. Sella, I-10040 Leini, agissant en qualité d'actionnaire de la société,

ici représentée par Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2011 jointe en annexe au présent acte,

2) Monsieur Maurizio SPONTON, demeurant à 26, Via Q. Sella, I-10040 Leini, agissant en qualité d'actionnaire de la société,

ici représentée par Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2011 jointe en annexe au présent acte,

lesquels actionnaires, représentés comme dit ci-avant es-qualité qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10.- (dix euros) chacune,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de € 200.000.- (deux cent mille Euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 20.000 actions nouvelles par les dits souscripteurs et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, soit:

Monsieur Guiseppe BARTOLOMEO TARAMINO: 10.000 nouvelles actions,

Monsieur Maurizio SPONTON: 10.000 nouvelles actions

Le montant total de € 200.000.- (deux cent mille Euros) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 260.000,- (deux cent soixante mille Euros) représenté par 26.000 (vingt-six mille) actions d'une valeur nominale de € 10.- (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Déclaration - Evaluation des Frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 1.700.-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. MOUNGUENGUY, C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 2 décembre 2011. Relation: RED/2011/2607. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 décembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011166937/86.

(110193454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Newalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 145.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168381/10.

(110195754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Neu Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.994.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 16 novembre 2011

Résolutions:

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Ariel David en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011168379/15.

(110194844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

NH Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 104.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168382/10.

(110195453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Nicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz.
R.C.S. Luxembourg B 114.331.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2011 que les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Nico Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz
 - Monsieur Serge Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles
 - Madame Juliette Rollinger-Haag, administrateur de sociétés, demeurant à CH-7505 Celerina, 1, Vietta Schlattain et le mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonction, à savoir:
 - Monsieur Nico Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz
- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:
- Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Walferdange

sont renouvelés et se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011168383/20.

(110194704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 125.384.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011168412/13.

(110194839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

NS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 104.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168389/10.

(110195452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

NL I.P. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 151.281.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168385/9.

(110195674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Offlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.858.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168392/10.

(110194933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.807.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 décembre 2011 les décisions suivantes:

- Accepter la démission de M. Anthony Colaluca en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Brian Rosengold, né le 14 mars 1968 à Fresh Meadows, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 17 Bogart Street, Huntington Station, NY 11746, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

- * M. Brian Rosengold, gérant de catégorie A

- * Mme Ingrid Moinet, gérant de catégorie B

- * M. Yves Cheret, gérant de catégorie B

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168394/21.

(110194788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Pronutri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.711.700,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 122.634.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of November.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the later remaining the depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

- Korolux S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109993,

here represented by Mister Eddy PERRIER, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 22nd, 2011.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declare that it is the sole shareholder ("Sole Shareholder") of Pronutri S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of ninety-eight million seven hundred eleven thousand seven hundred Euro (EUR 98,711,700.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 122634 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 1 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 475, page 22788, dated 28 March 2007.

III. The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg dated 11 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2040, page 97907, dated 20 September 2007.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;
2. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company Ms. Séverine Michel, employee, born on on July 19th, 1977 in Epinal (France), professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under her own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of her powers as she may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred Euro (EUR 2.400.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

- Korolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 109993,

ici représentée par Monsieur Eddy PERRIER, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 22 novembre 2011.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique («Associé Unique») de la société Pronutri S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent onze mille sept cents euros (EUR 98.711.700.-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122634 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 December 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 475, page 22788, en date du 28 mars 2007.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2040, page 97907, en date du 20 septembre 2007.

IV. La partie comparante, représentée comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;
2. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et
3. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur Mme Séverine Michel, employée, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52227. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166952/123.

(110193641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Olkyrent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.
R.C.S. Luxembourg B 96.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 décembre 2011.
Référence de publication: 2011168395/10.
(110195438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Private Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 152.252.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2011.
Référence de publication: 2011168402/10.
(110195749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Private Opportunities Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 152.253.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 Décembre 2011.
Référence de publication: 2011168404/11.
(110195620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Peronus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.202.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of the month of November.
Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

Mr Håkan SALTIN, residing in Via Cornisa 9 a, 07180 Santa Ponca Calvia, Spain,
duly represented by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, residing professionally at 2, avenue
Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain
annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the company Peronus Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, with registered office at 2, avenue
Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B
under number 118202, was incorporated on 17 July 2006 by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem,
published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1806 of 27 September 2006, (the "Company").
The articles of association have been amended for the last time on 9 September 2011 by deed of Me Jean-Joseph WA-
GNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2778 of 15
November 2011.

- That he holds 100% of the corporate capital of the company Peronus Holding S.à r.l. so that he is the sole member
of the Company.

All this being declared, the appearing person, represented as stated hereabove, has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, it is decided to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, it is decided to appoint as liquidator:

BDO Tax & Accounting, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Håkan SALTIN, demeurant à Via Cornisa 9 a, 07180 Santa Ponca Calvia, Espagne,

ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société Peronus Holding S.à r.l., une société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 118202, a été constituée en date du 17 juillet 2006 suivant un acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 27 septembre 2006, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 septembre 2011 par-devant Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2778 du 15 novembre 2011.

- Qu'il détient 100% du capital de la société Peronus Holding S.à r.l., de sorte qu'il est l'associé unique de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de nommer en qualité de liquidateur:

BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2011. LAC/2011/53292. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166946/98.

(110193635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Parc Erpeldange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sebastien Conzemius.

R.C.S. Luxembourg B 107.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011168409/10.

(110195661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Paredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 150.137.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011168410/11.

(110195263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2011.

A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 64.467.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011168761/9.

(110196066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2011.
